



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION ÉLECTRONIQUE DU 24 OCTOBRE 2022

Présents : MM. ANTUNES - BAILLIEZ - LETELLIER

Excusés : MM. ANDRIEU - FAUGERON

Assiste : M. BADIANE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Le présent PV annule et remplace celui diffusé par erreur le mercredi 26/10/2022.

DEMANDE D'ÉVOCATION

REPRISE DU DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24685232 du 18/09/2022 U18 D2 A JOUY LE MOUTIER FC / VAURÉAL FCM

Le club de **VAURÉAL FCM** a répondu dans les délais impartis : remerciements de la Commission

Considérant que le joueur **LEYSEN Shady** licence **2546427114** du club de **VAURÉAL FCM** n'a effectivement pas joué sur les matchs de l'équipe 1 U16 aux dates suivantes **30/05/2022** et du **05/06/2022**

Considérant qu'il était suspendu pour un match ferme, **date d'effet de la suspension le 06/06/2022** (et non le 15/05/2022 comme indiqué par erreur dans le précédent PV, le 15/05 étant la date du match de l'ancienne instance). Voir PV de la Commission du 30/05/2022.

La Commission décide d'interroger le club sur la participation et l'inscription du joueur **LEYSEN Shady** licence **2546427114** du club de **VAURÉAL FCM** sur le match référencé en objet, lequel est susceptible d'être en état de suspension.

Date limite de réponse : lundi 31/10/2022 12h00

REPRISE DU DOSSIER ST BRICE FC

Match n°24689647 du 09/10/2022 U16 D3 B ES HERBLAY / ST BRICE FC

Dossier mis en délibéré.

DEMANDE D'ÉVOCATION

ERMONT AS

Match n°24689657 du 02/10/2022 U16 D3 B ES HERBLAY / ERMONT AS 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AS ERMONT (évocation)

À la suite de la demande d'évocation du club de **ERMONT AS** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de l'**ES HERBLAY** sur l'inscription et la participation du joueur **CHAPELLE VEDY Owen** licence **2547015897** à la rencontre citée ci-dessus.



RÉCLAMATION

SPORTIFS DE GARGES

Match n°24897258 du 17/09/2022 SENIORS FUTSAL D1 SPORTIFS DE GARGES / MONTMORENCY FUTSAL

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SPORTIFS DE GARGES (réclamation)

Réclamation irrecevable.

Délai non respecté Articles 30.12 et 30.12 bis du règlement sportif du DVOF.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

RETOUR COMMISSION REGIONALE STATUTS ET REGLEMENTS ET CONTROLE DES MUTATIONS DU 20/10/2022

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission Régionale à savoir :

Dit que « le cachet « dispense mutation art. 117.d) » figurant sur les licences « changement de club des joueurs de l'ENTENTE SPORTIVE HERBLAY doit être supprimé,
Et invite l'ENTENTE SPORTIVE HERBLAY à se rapprocher des autres clubs quittés afin d'obtenir l'accord club quitté pour la dispense du cachet « Mutation ». A réception, il sera procédé à l'apposition du cachet « dispense mutation art. 117.d)

La Commission décide de faire évocation conformément à l'article 30 Ter du RS du District, et met en instance tous les matchs non homologués de l'ES Herblay, pour tous les matchs de championnat, et ce pour toutes les catégories.

La commission considère qu'il y a pu avoir acquisition d'un droit indu

Une étude sera faite par ladite Commission pour préciser les matchs concernés, et demander ensuite des explications au Club de l'ES Herblay.

La Commission prend note par ailleurs de la contestation apportée par l'ES Herblay auprès de la Ligue de Paris IDF de Football via son courriel du 22/10/2022, et prend note des explications fournies.



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)

CHAMPIONNAT

Futsal D2 / Phase Unique / Poule C

Journée du 21 OCTOBRE 2022

Goussainville Fc 2	As Futsal Argenteuil 3	Les deux clubs responsables
--------------------	------------------------	-----------------------------

Goussainville Fc 2: AVERTISSEMENT
As Futsal Argenteuil 3: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors Féminines D1 / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 22 OCTOBRE 2022

Argenteuil Fc 1	Ent. Beaumont Mours 1	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------------	-----------------------------

Argenteuil Fc 1: AVERTISSEMENT
Ent. Beaumont Mours 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule D

Journée du 22 OCTOBRE 2022

Eaubonne Csm 1	Ecouen Bouffemont 3	Les deux clubs responsables
----------------	---------------------	-----------------------------

Eaubonne Csm 1: AVERTISSEMENT
Ecouen Bouffemont 3: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium U11 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 22 OCTOBRE 2022

Ermont A.S. 1	Persanaise Cfj 1	Combo Futsal 2 responsable
---------------	------------------	----------------------------

Ermont A.S. 1: AVERTISSEMENT
Persanaise Cfj 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule D

Journée du 22 OCTOBRE 2022

Vemars St Witz Fc 2	Montmorency Fc 4	Les deux clubs responsables
---------------------	------------------	-----------------------------

Vemars St Witz Fc 2: 100€ AMENDE
Montmorency Fc 4: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 22 OCTOBRE 2022

Pontoisienne Js 1	Bezons Uso 5	Les deux clubs responsables
-------------------	--------------	-----------------------------

Pontoisienne Js 1: AVERTISSEMENT
Bezons Uso 5: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 22 OCTOBRE 2022

Pontoisienne Js 2	Bezons Uso 6	Les deux clubs responsables
-------------------	--------------	-----------------------------

Pontoisienne Js 2: AVERTISSEMENT
Bezons Uso 6: 100€ AMENDE

U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule E

Journée du 22 OCTOBRE 2022

Puiseux Louvres 95 1	Menucourt As 1	Les deux clubs responsables
----------------------	----------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 1: AVERTISSEMENT
Menucourt As 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium Futsal U15 / Phase 1 / Poule A

Journée du 22 OCTOBRE 2022

Foot Indoor Loisir 1	Marcouville City Cp 1	Les deux clubs responsables
----------------------	-----------------------	-----------------------------

Foot Indoor Loisir 1: AVERTISSEMENT
Marcouville City Cp 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Coupe Du Comité 14 Ans / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 22 OCTOBRE 2022

Persan Us 03 2	Cergy Pontoise Fc 3	Les deux clubs responsables
----------------	---------------------	-----------------------------

Persan Us 03 2: AVERTISSEMENT
Cergy Pontoise Fc 3: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

St Ouen L'Aumone As 2	Franconville Fc 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	-------------------	-----------------------------

St Ouen L'Aumone As 2: AVERTISSEMENT
Franconville Fc 2: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Cvo - Crédit Mutuel 14 Ans / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 22 OCTOBRE 2022

Montsoul Baillet Us 1	Jouy Le Moutier Fc 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	----------------------	-----------------------------

Montsoul Baillet Us 1: AVERTISSEMENT
Jouy Le Moutier Fc 16: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Roissy En France U.S 1	Ent. Es Marly Fonten 1	Les deux clubs responsables
------------------------	------------------------	-----------------------------

Roissy En France U.S 1: AVERTISSEMENT
Ent. Es Marly Fonten 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Eragny Fc 1	Adamois OI 1	Les deux clubs responsables
-------------	--------------	-----------------------------

Eragny Fc 1: AVERTISSEMENT
Adamois OI 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Seniors D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 23 OCTOBRE 2022

Sarcelles Aas 3	Bezons Uso 1	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------	-----------------------------

Sarcelles Aas 3: AVERTISSEMENT

Bezons Uso 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D4 / Phase Unique / Poule A

Journée du 23 OCTOBRE 2022

Bruyeres Bernes Usm 1	Ent. Beaumont Mours 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	-----------------------	-----------------------------

Bruyeres Bernes Usm 1: AVERTISSEMENT

Ent. Beaumont Mours 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Phase Unique / Poule B

Journée du 23 OCTOBRE 2022

Bruyeres Bernes Usm 15	Thillay Esm 15	Les deux clubs responsables
------------------------	----------------	-----------------------------

Bruyeres Bernes Usm 15: AVERTISSEMENT

Thillay Esm 15: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 18 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 23 OCTOBRE 2022

Montmorency Fc 1	Entchampagne/Beaumont 1	Les deux clubs responsables
------------------	-------------------------	-----------------------------

Montmorency Fc 1 AVERTISSEMENT

Entchampagne/Beaumont 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 23 OCTOBRE 2022

Montmorency Fc 2	Neuville S/ Oise As 1	Montmorency Fc 2 responsable
------------------	-----------------------	------------------------------

Montmorency Fc 2 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Cratérium U11 Futsal / Phase 1 / Poule A



Journée du 23 OCTOBRE 2022

Sportifs De Garges 1	Marcouville City Cp 2	Les deux clubs responsables
-----------------------------	------------------------------	------------------------------------

Sportifs De Garges 1 AVERTISSEMENT
Marcouville City Cp 2: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.